Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-213500093-20260427-20260447-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo
COMMUNE de BAGUER-MORVAN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 AVRIL 2026

Le vingt-sept avril deux mil vingt-six à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Baguer-Morvan, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire en présence de M. BOURDAIS Olivier, Maire, M. LEBRET Gilles, Mme QUEMERAIS Nelly, M. MARTEL-CHEFDOR Thierry, adjoints, MM POTIER Serge, TEMPIER Philippe, PICHON Pierrick, Mme PEUVREL Sophie, M. AUBERT Nicolas, Mmes MONJARET Valérie, MOUCHOUX Maryline, M. GUYOT Samuel, Mmes PILON Virginie, MARTIN Maud, JOUAN Léa, M. FLEURY Anthony.

Absents excusés : Mme COMMEREUC Sylvie donne pouvoir à Mme QUEMERAIS Nelly, M. COUAPEL Jean-Pierre, Mme JACQUET Marie-Christelle donne pouvoir à M. LEBRET Gilles.
Date de convocation : 20/04/2026
Secrétaire de séance : M. TEMPIER Philippe

N° 2026-04-47 : PROGICIEL MAIRIE – PROPOSITION DE MIGRATION VERS WEMAGNUS

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'ordinateur sur lequel les logiciels professionnels de la mairie sont installés arrive à saturation. L'achat d'un nouvel ordinateur occasionnerait des coûts d'installation des progiciels alors que le contrat se termine en novembre 2027.

L'actuel prestataire, Berger-Levrault, commercialise désormais un nouveau dispositif appelé « WeMagnus » en remplacement de l'actuel progiciel. Disposant d'un hébergement de données selon les prescriptions gouvernementales, il propose une solution accessible à distance, des connecteurs de dématérialisation et un service gestion des assemblées en plus des éléments du contrat en cours.
Pour un contrat annuel d'une durée ferme de 3 ans, l'offre s'élève à 8 110,00 € HT par an.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- ACCEPTE la proposition de migration vers le nouveau dispositif WeMagnus s'élevant à 8 110,00 € HT par an pour un contrat de 3 ans ferme ;
- CHARGE Monsieur le Maire de signer le devis correspondant ;
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Maire
Olivier BOURDAIS

Le secrétaire de séance
Philippe TEMPIER